



Conflit d'Intérêt et confidentialité

Par **normand76**, le **15/01/2016** à **20:39**

Bonjour,

Nous sommes 5 actionnaire/salariés dans une entreprise du bâtiment et un des actionnaires souhaite prendre des actions dans une entreprise faisant partie de nos fournisseurs étrangers (création d'une entité française uniquement ayant un rôle de distributeur en France avec pourquoi pas un service pose des produits), peut t-on considérer qu'il y a conflit d'intérêt (risque de divulgation d'information commerciale à notre fournisseur) aussi sur le contrat de travail nous avons une clause de confidentialité mais n'y a t-il pas la aussi une contradiction en étant actionnaire dans deux société (fournisseur-client).

Merci d'avance de vos réponses afin d'éclaircir ces différents points mais aussi pour permettre de mettre en garde notre collègue sur des agissements qui seraient préjudiciables à notre entreprise (16 salariés).

Bien à vous.